

Réunion du 21 janvier 2021 à 17h à Juvigny
Convocation du 15 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 21 janvier à 17h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, AVRIL Guy, BLOUET Jean-Pierre, BOULENT Daniel, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, DREUX-COUSIN Virginie, GIGNON Loïc, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LERAY Christophe, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric à partir de 17h17, SERAIS Sylvie à partir de 18h17, TURCAN Philippe

Absents excusés : MM. BEAUCHEF Régis jusqu'à 17h17, GRANDIN Philippe, ROULLEAUX Éric jusqu'à 17h17

Présents par procuration : Mmes. MM BEAUCHEF Régis à partir de 17h17 (pouvoir à M. ROULLEAUX Éric), BOURREE Marie-France (pouvoir à M. DARGENT Michel), DUBREUIL Benoît (pouvoir à Mme CHEVALIER Manuela), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT Michel), PETITJEAN Olivier (pouvoir à Mme ADDA Françoise),

Secrétaire de séance : Mme RABLINEAU Jeannine

1	APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE
----------	---

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 03 décembre est approuvé à l'unanimité.

2	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

2.1 CENTRE PLEINE NATURE DE TORCHAMP

- Création d'un comité de régie : chargé de la préparation des dossiers, du suivi de l'activité et de proposer des projets. Il ne sera pas doté d'un pouvoir décisionnel et d'autonomie, ce domaine restant de la compétence du conseil communautaire. Le conseil communautaire propose de fixer le nombre de membres à 8 et désigne les conseillers communautaires suivants :

Michel DARGENT	Sylvain JARRY
Olivier PETITJEAN	Thomas BOUTINI
Christophe LERAY	Marie-Thérèse DE VALLAMBRAS
Éric LEROUX	
Guy AVRIL	

- Fixation des tarifs : les tarifs 2021 ont été adoptés par le syndicat mixte. Une délibération doit être prise par la CDC, et doit prendre notamment en compte le fait que l'activité du centre de pleine nature est soumise à la TVA. Les tarifs proposés sont donc en HT et en TTC (annexe jointe).

- Renouvellement du bail du Moulin : ce bail arrive à échéance le 31 mars 2021. Il est proposé de le renouveler pour une durée d'un an.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- crée un comité de régie pour le suivi de l'activité du centre de pleine nature
- fixe à 8 le nombre de membres
- désigne les membres du comité de régie
- fixe les tarifs pour l'année 2021
- autorise le président à signer le bail pour la location du Moulin
- autorise le président à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

2.2 ADHESION PLAN DE RELANCE DE L'ETAT

M. le Président explique que dans le cadre de la crise sanitaire, l'Etat a mis en place un plan de relance qui concerne différents secteurs d'activité et se déploie en plusieurs dispositifs distincts. Des financements et subventions sont prévus en fonction des projets. Il est proposé aux collectivités territoriales d'y adhérer. Chaque dispositif fera l'objet d'une convention et d'un dépôt de dossier.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- adhère au plan de relance de l'Etat
- autorise le président à accomplir les formalités nécessaires et à signer les conventions ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

2.3 DEMANDE DETR 2021

EXTENSION-REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE DE CEAUCE – PLAN DE FINANCEMENT

Le montant estimatif est de 215 875.00 € (Travaux : 190 000.00 € - M d'œuvre et divers : 25 875.00 €)

Plan de financement :

- Aide DETR (20 % - Mesure 3.3.2) : 43 175.00 €
- Région : 57 000.00 € (26.41 %)
- Département (Aide aux équipements sportifs) : 30 000.00 € (13.90 %)
- Fédération Française de football : 20 000.00 € (9.26 %)
- Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 65 700.00 € (30.43 %)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le plan de financement
- autorise le Président à solliciter la subvention DOTATION D'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX
- autorise le Président à lancer une consultation pour un marché de travaux ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

CREATION D'UNE SALLE DE CONVIVIALITE AU COMPLEXE SPORTIF DE PASSAIS VILLAGE – PLAN DE FINANCEMENT

Le montant estimatif est de 90 160.00 € (Travaux : 80 000.00 € - M d'œuvre et divers : 10 160.00 €)

Plan de financement :

Aide DETR (30 % - Mesure 3.3.2) : 27 048.00 €

Département (Aide aux équipements sportifs) : 16 000.00 € (17.75 %)

Fédération Française de football : 20 000.00 € (22.18 %)

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 27 112.00 € (30.07 %)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le plan de financement
- autorise le Président à solliciter la subvention DOTATION D'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX
- autorise le Président à lancer une consultation pour un marché de travaux ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR LOCAUX CDC/CIDPA – PLAN DE FINANCEMENT

Acquisition et installation d'un défibrillateur dans les locaux du siège de la CC ANDAINE-PASSAIS (au niveau du CIDPA).

Le montant estimatif est de 1 676.43 €

Plan de financement :

Aide DETR (50 % - Mesure 3.1.3) : 838.21 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 838.21 € (50 %)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le plan de financement
- autorise le Président à solliciter la subvention DOTATION D'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX
- autorise le Président à accepter le devis sur la base du montant estimatif ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

DEMATERIALISATION DES MARCHES : ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE – PLAN DE FINANCEMENT

Acquisition et installation de matériel informatique destiné à la dématérialisation des marchés publics (écran et support, imprimante/scanner)

Le montant estimatif est de 823.33 € HT

Plan de financement :

Aide DETR (80 % - Mesure 9.1.1) : 658.66 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 164.67 € (20 %)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le plan de financement
- autorise le Président à solliciter la subvention DOTATION D'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX

- autorise le Président à accepter le devis sur la base du montant estimatif ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE, MISE AUX NORMES, OPTIMISATION DES ESPACES DE TRAVAIL – PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif global des travaux : 745 376.85 € HT (Travaux : 687 300.00 € HT – Maîtrise d'œuvre : 58 076.85 € HT)

Mise aux normes, optimisation des espaces de travail : 448 874.55 € HT (Travaux : 413 900.00 € HT – M d'œuvre : 34 974.55 € HT)

Travaux de rénovation thermique : 296 502.30 € HT (Travaux : 273 400.00 € HT - M d'œuvre : 23 102.30 € HT)

Plan de financement :

Aide DETR : 224 437.27 € (50% pour la réhabilitation et la mise aux normes des bâtiments - Mesure 4.3), soit 30.11 % sur le montant estimatif global

Aide DETR : 237 201.84 € (80 % pour la rénovation énergétique Mesure 2.1.1) soit 31.82 % sur le montant estimatif global

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 283 737.74 € (38.07 %)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le plan de financement
- autorise le Président à solliciter la subvention DOTATION D'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX
- autorise le Président à lancer une consultation pour un marché de Maîtrise d'Œuvre ;
- autorise le Président à lancer une consultation pour un marché de travaux ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

CONSTRUCTION D'UN HANGAR AGRICOLE CENTRE EQUESTRE-PLAN DE FINANCEMENT

Le montant estimatif est de : Bâtiment : 71 435.90 € HT

Plan de financement :

Aide DETR (30 % du montant global - Mesure 3.3.2) : 21 430.77 €

Aide Région (30 % du montant global - Aide à l'investissement Filière Equine) : 21 430.77 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 28 574.36 € (40 %)

M. Alleaume Philippe ne participe pas au vote.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le plan de financement
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- autorise le Président à lancer une consultation pour un marché de travaux ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

EQUIPEMENTS SCENIQUES THEATRE DE COUTERNE - PLAN DE FINANCEMENT

Le montant estimatif est de 55 871.20 € HT

Plan de financement :

Aide DETR (30 % - Mesure 6.1.3) : 16 761.36 €

Aide REGION (50% - Aide à l'aménagement et à l'équipement des lieux de spectacle et de création) : 27 935.60 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 11 174.24 € (20 %)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le plan de financement
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- autorise le Président à lancer une consultation pour un marché d'acquisition et installation d'équipements scéniques (son, lumière) ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP : RENOVATION DES HERBERGEMENTS ET CREATION D'HEBERGEMENT

Le montant estimatif : 467 622.67 € HT (Travaux : 421 281.76 € HT - Maîtrise d'œuvre : 46 340.91 € HT) :

Rénovation des 6 logements : 238 304.38 € HT (Travaux : 214 688.67 € HT – Maîtrise d'œuvre : 23 615.71 € HT)

Acquisition et mise en place de 3 mobil-homes : 156 613.29 € HT (Travaux : 141 093.09 € HT – Maîtrise d'œuvre : 15 520.20 € HT)

Rénovation thermique Salle commune : 72 705.00 € HT (Travaux : 65 500.00 € HT – Maîtrise d'œuvre : 7 205.00 € HT)

Plan de financement :

Aide DETR Rénovation des gîtes 30 % - Mesure 6.1.3 : 71 491.31 €, soit 15.29 % du montant global

Aide DETR Rénovation thermique de la SALLE commune 50% - Mesure 2.1.1 : 36 352.50 €, soit 7.77 % du montant global

Contrat de Territoire (Clause de revoyure) : 93 524.53 € (20 % du montant global)

Aide départementale (Aide aux équipements) : 51 322.66 € (Gîtes : 20 000.00 €, 20 % plafonnés – 3 Mobilhomes : 31 322.66 €, 20%), soit 10.98 % du montant global

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 214 931.67 €, soit 45.96 % du montant global

M. Alleaume estime que la maîtrise d'œuvre est élevée pour 3 mobilhomes. M. le Président explique que la maîtrise d'œuvre est estimative et calculée pour l'ensemble du projet. De plus, il existe des aspects techniques tels que le terrassement et les réseaux à prendre en compte. Une maîtrise d'œuvre est nécessaire sur ce projet.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le plan de financement
- autorise le Président à solliciter la subvention DOTATION D'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX
- autorise le Président à lancer une consultation pour un marché de Maîtrise d'œuvre
- autorise le Président à lancer une consultation pour un marché de travaux.

3	FINANCES
----------	-----------------

3.1 EFFACEMENT DE RESEAUX – COMMUNE DE CEAUCE – LE BOURG NEUF / RUE DE CIGNE

M. le vice-président en charge du budget explique qu'un projet de renforcement des réseaux sera réalisé en souterrain sur la commune de Céaucé sis Le Bourg Neuf / Rue de Cigné.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du lot 11 du Territoire d'Energie Orne, à qui la Communauté de Communes a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs des projets.

Pour la Communauté de Communes Andaine-Passais (effacement du réseau de télécommunication), le coût estimatif s'élève à 28 006,89 TTC soit :

- Travaux = 20 805,51 € HT soit 24 966,61 € TTC
- Câblage ORANGE = 2 000 €
- Maîtrise d'œuvre TE61 (5%) = 1 040,28 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve cet avant-projet sommaire
- s'engage à coordonner l'effacement des réseaux de télécommunication (compétence CC) avec l'effacement basse tension et l'éclairage public
- commande des études détaillées auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette opération

3.2 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE CENTRE DE PLEINE NATURE TORCHAMP

M. le vice-président en charge du budget rappelle que par délibération du 3 décembre 2020, le Conseil communautaire décidait de créer un budget annexe suite à la reprise du centre de Pleine Nature de Torchamp au 1^{er} janvier 2021.

Renseignements pris auprès du Trésor Public, il s'agit d'un budget rattaché dans le cadre d'un SPIC (Service Public Industriel et commercial) avec une autonomie financière et un assujettissement à la TVA et à l'impôts sur les sociétés.

La nomenclature applicable est la M4.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- entérine sa décision du 3 décembre 2020 ; à savoir la création d'un budget annexe intitulé « Centre Pleine Nature de Torchamp » ;
- charge la trésorerie de La Ferté Macé de faire le nécessaire pour l'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)
- charge Mr le Président de solliciter l'assujettissement à la TVA pour cette activité (sur le plan comptable, les mandats et les titres de recettes devront faire ressortir le montant HT, la TVA et le montant TTC) et à l'impôt sur les sociétés
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la création de ce budget annexe

3.3 OUVERTURE DE CREDITS AU BP 2021 CCAP

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-1,

Considérant que certains besoins d'investissements ne peuvent attendre le vote du budget primitif,

il est proposé au Conseil les ouvertures de crédits suivantes :

Opération	Imputation	Montant	Objet
Non individualisée	2132 020	80 000 €	Acquisition Bâtiment JLG
Non individualisée	2182 020	25 000 €	Achat Matériel de transport
90001 « Locaux CDC Juvigny »	2183 020 2188 020	2 000 € 400 €	Achat Matériel informatique Achat autres immo. (Téléphone portable)

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- vote et ouvre les crédits ci-dessous au BP 2021
- autorise le président à accomplir les formalités nécessaires et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

3.4 CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP : DETERMINATION DES CADENCES D'AMORTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2321-2, par lequel l'amortissement des immobilisations est obligatoire pour les groupements de communes dont la population totale est supérieure ou égale au seuil de 3 500 habitants

Vu la reprise des activités du Centre de Pleine Nature de Torchamp à compter du 1^{er} janvier 2021

Vu les durées indicatives préconisées par les instructions comptables

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur les cadences d'amortissement applicables au 1^{er} janvier 2021 des immobilisations du Centre de Pleine Nature de Torchamp, faisant l'objet d'un budget rattaché (instruction comptable M4).

Pour rappel, les cadences d'amortissement pratiquées par le Syndicat, étaient les suivantes :

- 5 ans : Aménagement de loisirs, Matériel sportif, Matériel d'entretien, Matériel informatique, Matériel de bureau et Equipement atelier
- 10 ans : Mobilier
- 8 ans : Véhicule et remorque

A l'unanimité, le conseil communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2021, :

- décide de pratiquer les mêmes cadences d'amortissements que celles pratiquées par la Communauté de Communes (budget principal) ; à savoir :

Bien dont la valeur est inférieure à 1000 €	1 an
Logiciels	2 ans
Installations électroniques et téléphoniques	10 ans
Matériels informatiques et de bureau	5 ans
Mobiliers	10 ans
Autre matériels et installations	10 ans
Livres, CD, DVD	2 ans
Matériel de transport neuf	5 ans
Matériel de transport d'occasion	4 ans
Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans

- décide la reprise annuelle des subventions d'investissement à la section de fonctionnement qui est égale au montant de la subvention divisé par la durée de l'amortissement du bien subventionné ;
- inscrit chaque année les crédits nécessaires au budget primitif du Centre de Pleine Nature de Torchamp ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

3.5 FIXATION TARIF POUR VENTE DE BOIS

Vu la quantité importante de bois de chauffage débité et stocké chaque année par les agents de la Communauté de Communes sur le site de la Tour de Bonvouloir,

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- autorise la vente de bois
- fixe à 40€ le stère
- autorise le président à émettre les titres de recettes correspondants et accomplir les formalités nécessaires ainsi qu'à signer tous les actes et documents correspondants à cette affaire.
- inscrit les crédits au budget primitif 2021 de la Communauté de Communes Andaine-Passais

3.6 ALIENATION D'UN BIEN DE LA COLLECTIVITE

M. le Président explique que le locataire actuel d'un bien immobilier de la collectivité s'est porté acquéreur de ce bien. Il a adressé à la communauté de communes une proposition financière en ce sens. La collectivité envisage d'accepter celle-ci et de procéder à la vente du bien. Il s'agit de l'EHPAD-maison de retraite « les Myosotis » située à Passais Villages pour un montant, au 1^{er} janvier 2021, de 1 150 000€, hors frais de notaire. Ces éléments sont soumis à la réserve de l'avis des domaines sur l'estimation financière du bien.

M. Alleaume demande s'il y a une plus-value sur cette vente. M. le Président répond par la négative.

M. Blouet rappelle son rôle et celui du conseil départemental dans cette opération. Il précise que c'est bénéfique pour l'association qui va pouvoir désormais investir en qualité de propriétaire. La recette liée à cette vente sera affectée à des dépenses-travaux sur le secteur de Passais.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- accepte l'alinéation du bien immobilier situé au 2 chemin de la Ronnerie-61350 Passais Villages pour un montant, au 1^{er} janvier 2021, de 1 150 000€-hors frais de notaire.
- autorise le président à accomplir les formalités nécessaires
- autorise le président à signer tous les actes et documents correspondants, notamment la promesse de vente et l'acte définitif de vente.
- inscrit au BP 2021 les crédits correspondants

3.7 SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DE DOMFRONT

Il s'agit d'étudier le versement de la subvention complémentaire de l'année 2020. Au vu des éléments fournis par l'office de tourisme de Domfront et de la réunion de la commission tourisme du 19 janvier 2021, il est proposé de verser une subvention complémentaire au titre de l'année 2020, de 8 000€.

M. le Président explique que 34 000€ ont déjà été versé en 2020 et que depuis quelques années, le montant annuel s'élevait à 50 000€.

M. Dargent précise que l'OTD affiche, au titre de l'année précédent, un déficit de 11 000€, ce qui rend l'exercice budgétaire 2020 compliqué. M. le Président tient à souligner que précédemment c'est un excédent de 10 000€ qui était inscrit

M. Leroux Éric explique que le Président de l'OTD souhaite le rencontrer depuis 3 mois mais qu'il n'y a pas eu de réponse positive.

M. le Président répond que cette rencontre aura lieu prochainement mais que la procédure en la matière exige de respecter les étapes, notamment l'avis de la commission tourisme et la décision du conseil communautaire.

M. Leroux Éric rappelle l'historique de la relation avec l'OTD, lié au régime dérogatoire de la compétence tourisme.

Le Président précise qu'il est interpellé par le fait que la CDC de Domfont verse moins que la CDC Andaine-Passais.

M. Leroux Éric souhaite que le travail effectué depuis des années ne soit pas remis en cause et que les évolutions se fassent progressivement.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

-accorde et verse, au titre de l'année 2020, à l'office de tourisme de Domfront, une subvention complémentaire d'un montant de 8 000€

-autorise le président à signer tous les documents et actes relatifs à cette affaire, notamment l'avenant à convention conclue pour l'année 2020.

-inscrit les crédits correspondants au BP 2021

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS IMPLIQUANT LA REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES.

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que les collectivités doivent fixer précisément, par délibération, la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires et par conséquent, pour les agents remplissant les conditions statutaires, les autorisations de rémunérations de ces heures.

Les emplois proposés sont les suivants : chargé de coordination, agent administratif, agent d'accueil des services publics (MSAP, Agence postale, Mairie), agent d'animation, agent de crèche, agent de déchetterie, agent de médiathèque, agent d'entretien des locaux, agent des espaces verts, agent périscolaire, agent technique polyvalent, agent technique spécialisé, coordinateur, assistant de prévention, animateur sportif, animateur-technicien milieux aquatiques, animateur prévention des déchets, animateur ACM, directeur ACM, référent, assistante de ressources humaines, ATSEM, auxiliaire de puériculture, comptable, chargée de mission, directeur général des services, secrétaire générale adjointe, gestionnaire carrière-paie, gestionnaire marchés publics, responsable de service, responsable de structure, responsable de structure/service adjoint, secrétaire de mairie principal et polyvalente, secrétaire polyvalente.

Agents concernés : fonctionnaires de catégorie C et B et agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois du niveau de la catégorie B et C.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- fixe la liste des emplois impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires

-autorise le paiement d'heures supplémentaires et d'heures complémentaires aux fonctionnaires et agents contractuels, de catégorie B et C, occupant les emplois figurant sur la liste et remplissant les conditions statutaires exigées.

-autorise le président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

5	MARCHES PUBLICS-TRAVAUX-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
----------	---

5.1 MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'OPTIMISATION DE LA DECHETERIE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et de la prévention des déchets explique qu'une étude d'optimisation des déchetteries de la communauté de communes Andaine-Passais et une étude technique pour la plateforme de stockage de branchage de la déchèterie de Couterne a été réalisée fin 2018.

Suite à la présentation des scénarii, le scénario retenu est une hiérarchisation des travaux par site, dont le 1er site sera celui de Juvigny Val d'Andaine.

L'estimatif des travaux de la construction/réhabilitation s'élève à 672 463.33 € HT (806 956 € TTC) dans le cas d'un bâtiment en dur et à 588 375.00 € HT (706 050 € TTC) dans le cas d'un bâtiment en modulaire.

Le choix entre ces 2 possibilités sera fait en concertation avec le Maître d'œuvre retenu. Le dépôt des dossiers de demandes d'aides, le dépôt du permis de construire et le dossier de déclaration préalable se feront sur l'année 2021/2022 dans l'objectif d'un démarrage des travaux au 2^{ème} trimestre 2022 (durée des travaux 6 mois).

Il convient donc de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre sur la base des montants estimatifs de travaux ci-dessus indiqués, la mission relève du domaine infrastructures et comprend les éléments de mission suivants : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR

Les missions complémentaires suivantes : OPC, Rédaction des DCE et production des pièces nécessaires aux études de sol, au permis de construire ou à la déclaration préalable et prise en charge de l'ensemble des démarches administratives auprès des concessionnaires, Rédaction du dossier de déclaration prévu au code de l'Environnement avec l'ensemble des pièces à joindre et rédaction des réponses nécessaires à l'obtention de l'autorisation d'exploiter, Aide à l'élaboration et au dépôt des dossiers de demandes d'aides.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à lancer une consultation pour une mission de Maîtrise d'œuvre.
- autorise à accepter l'offre la mieux-disante et à signer ses éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5.2 : CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DES DEPENSES LIEES AUX SANITAIRES, PAR LA COMMUNE DE JUVIGNY SOUS ANDAINE A LA CC ANDAINE-PASSAIS

Mme la vice-présidente en charge des MSAP explique que le marché de travaux « Aménagement d'une MSAP (Maison de Services Au Public) à JUVIGNY VAL D'ANDAINE (61140) - Marché n° 20-99000-45.18, concerne la réhabilitation des locaux de la Poste et de la MSAP, ainsi que la démolition et la reconstruction de sanitaires publics communaux.

Les dépenses de travaux liées aux sanitaires publics, doivent faire l'objet d'un remboursement par la commune à la CC ANDAINE-PASSAIS.

Le montant des travaux concernés se décompose comme suit :

	MSAP	SANITAIRES
--	------	------------

Lot 02 : MAÇONNERIE	8,215.76	9,940.78
Lot 03 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ZINC	3,812.79	10,828.90
Lot 05 : METALLERIE		9,498.00
Lot 06 : MENUISERIES INT. BOIS	8,957.10	1,667.00
Lot 08 : CARRELAGE		1,953.25
Lot 10 : PLOMBERIE		4,978.76
Lot 11 : CHAUFFAGE - ELECTRICITE	8,923.69	331.40
TOTAL COMMUNE		39,198.09

A l'unanimité, le Conseil communautaire

- autorise le Président à demander à la commune de JUVIGNY VAL D'ANDAINE, Juvigny sous Andaine, le remboursement pour les lots concernés des sommes ci-dessus détaillées, déductions faites des subventions.

-autorise le Président à signer la convention correspondante, ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

5.3 AMENAGEMENT D'UNE MSAP (MAISON DE SERVICES AU PUBLIC) A JUVIGNY VAL D'ANDAINE (61140) - MARCHE N° 20-99000-45.18 - ATTRIBUTION DES LOTS N°3 ET N°5

Mme la vice-présidente e charge des MSAP explique que la procédure de marché a été lancée le 23/09/ 2020. Lors de sa réunion en date du 3 décembre 2020, le conseil décidait de déclarer infructueux les lots n°3 et n°5 (offres jugées inacceptables) et proposait de relancer ces 2 lots sur demande de devis

Après consultation, les montants des offres les mieux-disantes sont les suivantes :

Lot 03 CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ZINC : Entreprise CHEVALLIER pour un montant de 14 641.69 € HT (MSAP : 3 812.79 € HT – Commune : 10 828.90 € HT)

Lot 05 METALLERIE : Entreprise DEROUET pour un montant de 9 498.00 € HT (MSAP : sans objet – Commune : 9 498.00 € HT)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à signer et à retenir les offres ci-dessus détaillées et à signer les marchés ainsi qu'à signer leurs éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5.4 ZAE LA CHEVROLIERE A LA CHAPELLE D'ANDAINE : FIXATION DU MONTANT DEFINITIF DE LA MAITRISE D'ŒUVRE AU STADE DE L'APD - AVENANT N°1

M. le président explique que la rémunération provisoire de la maîtrise d'œuvre a été fixée sur la base d'un montant estimatif de travaux, hors enrobés sur voirie et hors clôtures du bassin, de 360 000.00 € HT, soit 11 808.00 € HT (3.28 %) pour la mission de base + 1 350.00 € HT pour la mission complémentaire OPC; le coût prévisionnel définitif des travaux au stade de l'APD a été arrêté à 411 667.00 € HT (370 967.00 € HT pour l'estimatif avec clôtures auquel il a été décidé d'ajouter les enrobés et les bordures pour un montant de 40 700.00 € HT), le prix global définitif et forfaitaire s'élève donc à 13 502.68 € HT.

La fixation du montant définitif de la Maîtrise d'œuvre doit faire l'objet d'un avenant de plus-value selon les conditions suivantes :

Montant du marché initial pour la mission de base : 11 808.00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1 694.68 € HT

Montant du marché après avenant n°1 pour la mission de base : 13 502.68 € HT

L'avenant représente une plus-value de 14.35 %

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5.5 – ZA LA CHAPELLE D'ANDAINE : AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE

M. le Président explique que le coût prévisionnel définitif des travaux au stade de l'APD a été arrêté à 411 667.00 € HT, soit :

370 967.00 € HT pour l'estimatif avec clôtures

40 700.00 € HT pour les enrobés et les bordures

Il convient de lancer une consultation pour le marché de travaux. La procédure de passation sera soumise aux dispositions Procédure Adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à lancer le marché de travaux selon une procédure adaptée, telle qu'indiquée ci-dessus.
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

5.6 CONSULTATION A LANCER POUR DES TRAVAUX DE REPRISE DU RESEAU PLUVIAL, LIEU-DIT LA MASSUE A BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

M. le vice-président en charge des travaux explique que lors des travaux de reprofilage effectués sur la voie de « La Massue » à Bagnoles de l'Orne Normandie, une section de busage du réseau des eaux pluviales a été détériorée par l'entreprise en charge des travaux, un contrôle du réseau pluvial existant a montré que celui-ci est en très mauvais état pour une partie et inexistant pour une autre partie.

Un estimatif des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales a été réalisé et il s'élève à 21 588.50 € HT.

Il est proposé de lancer une consultation au moyen d'une demande de 3 devis.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à lancer une consultation au moyen d'une demande de 3 devis.
- autorise le Président à retenir l'offre la mieux-disante et à signer le marché ainsi qu'à signer ses éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5.7 DIAGNOSTIC ET PROJET PSLA – RIVES D'ANDAINE– CONSULTATION ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

M. le vice-président en charge des maisons de santé explique que le projet d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) sur la commune de RIVES D'ANDAINE, La Chapelle d'Andaine, justifie de faire réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité par un cabinet spécialisé. Cette étude aura pour but d'aider à la formalisation et à la rédaction du projet de santé et à l'organisation du futur PSLA.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à lancer une consultation pour une mission d'étude d'opportunité et de faisabilité par un cabinet spécialisé.
- autorise à accepter l'offre la mieux-disante et à signer ses éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5.8 AMENAGEMENTS PLACETTE HLM BD LEMEUNIER DE LA RAILLÈRE ET ACCES PMR BD LEMUET A BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE - MARCHE N°20-99000-45.19 - LOT 02 - VOIRIE LOTISSEMENT AVENUE LE MEUNIER DE LA RAILLÈRE

M. le vice-président en charge des travaux explique que lors d'une visite sur le chantier de travaux réalisés actuellement par l'entreprise CITEOS (éclairage public), nous avons constaté au vu des tranchées ouvertes réalisées par l'entreprise, qu'il n'y a aucune structure de chaussée sous le revêtement.

Cette constatation impose un arrêt de chantier des travaux d'aménagements de placette HLM Bd Lemeunier de la Raillère dont le marché a été attribué à l'entreprise Eurovia.

Du fait de l'importance de ces travaux imprévus (Terrassement y compris évacuation sur 40 cm : 460 m³, Fourniture et pose de géotextile non tissé classe 6 : 1 150 m², Fourniture et mise en œuvre de grave non traitée quartzite 0/63 secondaire sur 30 cm : 345 m³), il convient de lancer une consultation auprès de 3 entreprises (montant estimatif inférieur à 25 000.00 € ht), dont l'entreprise Eurovia.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à lancer une consultation pour un marché de travaux ;
- autorise à accepter l'offre la mieux-disante et à signer ses éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5.9 CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE à CEAUCE 61330 - MARCHE N° 20-99000-45.25 – ATTRIBUTION DES MARCHES

Mme la vice-présidente en charge des crèches explique que la consultation de travaux a pour objet l'Aménagement d'une Micro Crèche à Céaucé 61330. Les travaux consistent en la réhabilitation d'une construction existante (réhabilitation, démolition et reconstruction d'une partie du bâtiment).

La procédure de marché a été lancée le 13/11/2020.

La commission des marchés en procédure adaptée s'est réunie pour l'analyse des offres le 13/01/2021.

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 258 400.00 € HT

Proposition est faite au conseil de retenir les entreprises aux conditions qui suivent :

Lot 01 : DÉPLOMBAGE. 3 offres. Montant estimatif : 5 000.00 € HT

Entreprise TTH pour un montant de 9 057.21 € HT

Lot 02 : GROS ŒUVRE – AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS. 2 offres. Montant estimatif : 90 400.00 € HT

Entreprise BTEM pour un montant de 76 513.11 € HT (Montant offre de base : 66 598.57 € HT + 9 914.54 € HT pour l'option retenue « réfection joints pierres »)

Lot 03 : CHARPENTE BOIS – BARDAGE. 3 offres. Montant estimatif : 35 000.00 € HT

Sarl MARIÉ pour un montant de 37 557.43 € HT

Lot 04 : ETANCHÉITÉ. 4 Offres. Montant estimatif : 12 000.00 € HT

Entreprise EDB pour un montant de 18 151.30 € HT

Lot 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM. 2 offres. Montant estimatif : 12 000.00 € HT

Sarl SMA pour un montant de 24 538.00 € HT

Lot 06 : MENUISERIES INTERIEURES. 3 offres. Montant estimatif : 13 000.00 € HT

Entreprise GERAULT pour un montant de 26 137.70 € HT

Lot 07 : ISOLATION – PLATRERIE – CLOISONS SECHES. 4 offres. Montant estimatif : 25 000.00 € HT

Sarl LALANDE pour un montant de 22 842.85 € HT

Lot 08 : CARRELAGE – FAÏENCES. 2 offres. Montant estimatif : 13 000.00 € HT

Entreprise R. POTTIER pour un montant de 11 545.63 € HT

Lot 09 : PEINTURE - SOLS SOUPLES. 2 offres. Montant estimatif : 12 000.00 € HT

Sas GERAULT pour un montant de 11 031.59 € HT

Lot 10 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE. 2 offres. Montant estimatif : 23 000.00 € HT

Entreprise SCF pour un montant de 31 694.85 € HT

Lot 11 : ELECTRICITE. 3 offres. Montant estimatif : 18 000.00 € HT

Sarl EBI pour un montant de 16 138.72 € HT

Soit un montant global des travaux qui s'élève à 285 208.39 € HT, 342 250.07 € TTC

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à retenir les offres ci-dessus détaillées et à signer les marchés ainsi qu'à signer leurs éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

6	ENFANCE-ACM-JEUNESSE
----------	-----------------------------

6.1 PROJET "LA CULTURE S'ANIME EN NORMANDIE" : RESIDENCE CIRQUE TEMPO AVEC LES ACM

M. le vice-président en charge des ACM explique que pour accompagner les jeunes dans une démarche active d'ouverture artistique, culturelle et interculturelle, proposition d'un projet éducatif

Période : été 2021 et Mercredis de septembre à Décembre 2021 (dans le cadre du dispositif « plan mercredi »)

Projet en binômes :

- Structure culturelle : Cirque théâtre Tempo de Flers

- Structure d'animation : été avec les ACM Juvigny, La Chapelle et Bagnoles et Couterne – les mercredis avec ACM Passais ... projet à faire évoluer en fonction de l'organisation, de l'évolution de la crise sanitaire, échange en équipe ...

Déroulement provisoire

Du Jeudi 8 juillet 2021 au Samedi 17 juillet

Du Dimanche 25 juillet au samedi 31 juillet 2021

- Montage et démontage du chapiteau (2fois) terrain à côté du centre de la Chapelle
- Répétition et échange avec les enfants
- Pratique des arts du cirque par les enfants
- Représentation des artistes pour les enfants
- Représentation des artistes tout public
- Mise en valeur des créations artistiques des enfants

Du mercredi 1 septembre 2021 au mercredi 15 décembre 2021

- Pratique des arts du cirque par les enfants
- Mise en valeur des créations artistiques des enfants

BUDGET

Détail du cout artistique

- Rémunération artiste : 8880€
 - Frais de matériel (montage, démontage chapiteau) : 2880€
 - Coût diffusion artistique : 1400€
 - Frais de mission (déplacement, restauration...) : 2400€
 - Publicité – Publication : 100€
- Soit un total de 15660€

A cela s'ajoute l'équipe d'animation, le matériel ACM, les déplacements des enfants ...

Budget total du projet : 25511€ maximum aide DRAC 8000€ et maximum 80% du budget

Reste à charge de la CDC 9408€ : coûts animateurs + matériel pédagogique

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- participe au projet
- autorise le président à accomplir les formalités nécessaires et à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

7	URBANISME
----------	------------------

7.1 APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE JUVIGNY SOUS ANDAINE

M. le Président explique que la modification n°1 du PLU de Juvigny sous Andaine, commune déléguée de Juvigny Val d'Andaine a été prescrite en juin 2019 pour les motifs suivants :

- modifier les articles du règlement écrit relatifs aux possibilités de construction des bâtiments économiques en secteur AZ et NZ ;
- modifier les articles du règlement écrit relatifs à l'aspect des façades.

Dans le cadre de la procédure, les personnes publiques associées ont été consultées, notamment la MRAE. Une étude environnementale a été demandée et réalisée. L'enquête publique s'est déroulée du 19 octobre au 27 novembre 2020. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et a émis des recommandations et un avis favorable au projet de modification du PLU.

Le projet actualisé et modifié en conséquence peut désormais être arrêté et approuvé par le conseil communautaire.

1 Abstention : Mme Dureuil Brigitte

A la majorité, le conseil communautaire :

- approuve la modification n°1 du PLU de Juvigny sous Andaine, commune déléguée de Juvigny Val d'Andaine
- autorise le président à accomplir les formalités nécessaires et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

8 ENVIRONNEMENT-GESTION DES DECHETS-ORDURES MENAGERES

8.1 CONVENTION OCAD3E : RENOUVELLEMENT

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et la prévention des déchets explique que les conventions conclues avec OCAD3E pour la reprise des déchets électriques et électroniques et des lampes usagées sont arrivées à terme le 31 décembre 2020. Il est proposé de les renouveler pour une nouvelle période de 5 ans.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- autorise le président à signer les conventions ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

8.2 ACTUALISATION DU REGLEMENT DU SERVICE DES DECHETTERIES

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et la prévention des déchets explique que le règlement des déchetteries adopté par le conseil communautaire doit être actualisé au vu de quelques modifications et compléments d'informations apportées.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- adopte le règlement actualisé du service des déchetteries de la communauté de communes.
- autorise le président à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

9 RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION FAITE AU PRESIDENT

M. le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation dont il bénéficie.

9.1 MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DES MARCHES DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – MARCHE N° 20-99000-79.26.

Marché lancé selon une procédure adaptée. Consultation de 3 entreprises. 2 offres reçues. Autorisation faite au Président par le conseil en date du de retenir l'offre la mieux-disante. L'offre la mieux-disante est l'offre de TRIDENT SERVICE SARL au prix de 13 000 €, soit un forfait global TTC de 15 600 €.

9.2 LOCATION D'UN ATELIER PEPINIERE D'ENTREPRISE SITUE A JUVIGNY VAL D'ANDAINE.

Un des deux ateliers pépinières d'entreprise situés à Juvigny Val d'Andaine a été loué, par un bail précaire d'une durée de 3 ans, à une entreprise. Le montant du loyer a été fixé à 400€, hors charges.

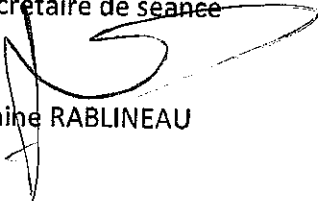
10 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réunion de la CLECT fixée au 9 février à 14h30

Réunion de la Commission statuts fixée au 9 février à 16h30

La secrétaire de séance

Jeannine RABLINEAU



Le Président

Sylvain JARRY

